

Seyntex vise à exercer ses activités dans le respect des personnes et de l'environnement. À cette fin, Seyntex travaille selon un système de gestion environnementale qui fait partie intégrante de ses opérations commerciales et de sa stratégie commerciale.

Le système de gestion environnementale est conforme à la norme ISO 14001:2015, basée sur le principe du respect au moins de toutes les lois, réglementations et conditions de permis environnementales applicables. En outre, la direction souhaite répondre, là où cela est économiquement justifié, aux tendances écologiques, en se concentrant sur les réglementations futures et sur les techniques, méthodes de travail et d'organisation écologiques, dans le but d'avoir le plus faible impact possible sur l'environnement.

À cette fin, Seyntex participe activement à des projets pertinents visant à réduire la consommation d'énergie et l'énergie est obtenue à partir de sources renouvelables.

La direction formule les objectifs de l'entreprise en matière d'environnement. Tous les départements sont censés s'organiser de manière à se conformer à la politique environnementale et aux objectifs environnementaux formulés:

- Tous les chefs de département (préparation de la production, productions, planification et logistique, ventes, achats, service du personnel, service qualité) doivent déterminer, gérer et maintenir les aspects environnementaux de leurs processus, conformément à la politique environnementale. Le niveau des procédures doit être correctement lié au niveau de l'objectif environnemental à développer. Cela peut impliquer de mesurer, d'enregistrer et d'évaluer les activités pertinentes nuisibles à l'environnement ; améliorer la performance environnementale en réduisant la consommation de matières premières ou les déchets ; fixer des exigences environnementales lors de l'achat de biens et de services. Si nécessaire, les ressources nécessaires doivent être communiquées, afin que la direction puisse les budgétiser et les mettre à disposition.
- Le responsable qualité, ceci en collaboration avec COO, doit vérifier et gérer en permanence la performance environnementale et mettre à disposition des départements, de la direction et des directeurs les données nécessaires sur le niveau de performance de notre démarche environnementale.

Le responsable qualité est désigné par la direction pour garantir le bon fonctionnement du système de management environnemental. Il a les responsabilités et autorité suivantes:

- Communiquer et superviser la mise en œuvre des objectifs environnementaux. Celles-ci sont enregistrées par la direction et mises en œuvre par les responsables concernés de tous les départements.
- **Les soutenir** dans cette démarche et, si nécessaire, gérez-les de manière axée sur les résultats.
- S'assurer que cela se fait de manière axée sur les résultats à partir d'une analyse réaliste, d'une approche processus, dans une perspective d'amélioration continue.
- Faire rapport annuellement sur la performance en matière de gestion environnementale à la direction et au conseil d'administration et proposer de nouveaux objectifs ainsi que les améliorations prévues pour l'année suivante. Sur la base de cela et de ses propres conclusions, la direction élabore chaque année des objectifs environnementaux.

Afin de mieux cadrer les objectifs environnementaux à la lumière des « Objectifs de durabilité des Nations Unies » (ODD de l'ONU), un consultant a été embauché en décembre 2023 pour cartographier la situation actuelle et rationaliser le plan d'action et la politique environnementale pour l'avenir. Les résultats et les actions seront ensuite inclus dans la future politique environnementale.

Agar Daelemans, CEO

